

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2020

---

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° 225

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 1975 »

l'année :

« 1985 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La date du 1<sup>er</sup> janvier 1975 n'ayant aucune justification, il est proposé de n'appliquer la réforme qu'aux assurés nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1985.